

## **Résolution** **du 58<sup>e</sup> congrès national du LCGB** *(la version française fait foi)*

Les délégués réunis les 20 et 21 novembre 2009 dans le cadre du 58<sup>e</sup> congrès national du LCGB à Strassen,

- Après avoir adopté les rapports d'activités, le rapport financier et le rapport de la commission de surveillance sur la période des cinq années qui viennent de s'écouler ;
- Après avoir analysé la situation économique et sociale ainsi que la situation spécifique sur le marché de l'emploi et la situation syndicale du pays ;
- Après avoir adopté les motions et les résolutions spécifiques sur les activités futures du syndicat, sur le dialogue social national et européen, sur les aspects de politique sociale, sur la politique de l'égalité, sur l'index ;
- Après avoir élaboré, discuté au sein des différentes structures du LCGB, et adopté par le congrès un programme d'action pour les cinq prochaines années ;
- Constatent avec satisfaction que le LCGB s'est bien développé au cours de la période écoulée et qu'il a réalisé ses objectifs concernant la progression du nombre d'affiliés et concernant l'affirmation et le développement de sa position en tant que syndicat représentatif sur le plan national, ceci aussi bien au niveau des entreprises qu'à l'échelle nationale ;
- Expriment leur confiance envers le comité central et le comité exécutif et leur remercient pour le travail réalisé.

Les délégués du 58<sup>e</sup> congrès national confirment l'importance des résolutions et motions antérieures et soulignent leur urgence en donnant mandat à la direction du LCGB de mettre tout en œuvre pour trouver une issue sociale de la crise.

### **L'arrière-plan : une crise financière et économique depuis 2008**

La crise financière de 2008 qui s'est muée en crise économique ne sera résorbée que lorsque ses effets sur l'emploi ne se feront plus sentir. Sortir de cette crise dans différents secteurs économiques ou à la bourse ne veut pas dire que l'on ait déjà dépassé le cap.

Les effets de la crise sur l'emploi sont désastreux et les travailleurs en chômage partiel, en perte de leurs emplois, les frontaliers licenciés ainsi que les travailleurs intérimaires, les emplois précaires, les jeunes sortant de l'école, les femmes et les travailleurs plus âgés en font les frais. Tandis que le chômage partiel bat tous les records, le LCGB fait appel à la solidarité de tous ceux qui n'ont pas encore senti les effets de la crise. Ceci afin de ne pas mettre en péril la cohésion sociale, élément clé de notre pays.

Mais aussi les finances publiques sont gravement touchées. Qui plus est, le risque de déstructuration de notre économie et du tissu industriel en particulier est désormais réel : la place financière est gravement touchée, de nombreuses industries tributaires du secteur de l'automobile ainsi que les entreprises de transport sont affectées et le nombre important de demandes de chômage partiel en témoignent. Les petites et moyennes entreprises souffrent du climat morose en général et risquent de tomber avec un certain retard dans la crise.

### **Les engagements du LCGB face à la crise**

Face à la crise et aux profonds changements entamés au sein des entreprises et sociétés, le LCGB devra agir afin de sauvegarder les existences, de garantir le maintien dans l'emploi, bref de donner aux salariés les moyens nécessaires et utiles pour s'adapter, de disposer d'un emploi qui permet de mener une vie décente et, au-delà de ces considérations, de s'épanouir dans un environnement en pleine mutation.

Pour pouvoir continuer à jouer un rôle primordial, il est indispensable que le LCGB définisse une politique tenant compte des nouvelles données et, en l'occurrence, le LCGB a mis sur pied un programme d'action adapté aux exigences du futur.

Pour une organisation syndicale, la politique contractuelle représente aujourd'hui l'outil par excellence en vue d'offrir une véritable perspective à tous les salariés.

Dés lors, le LCGB s'engagera à l'avenir :

- pour le strict respect du principe de l'autonomie tarifaire des partenaires sociaux ;
- pour un véritable renouveau de la politique contractuelle en développant pour l'ensemble des salariés des conventions collectives qui se basent sur les réalités rencontrées sur le terrain ;
- de garantir la continuité de l'évolution au niveau de la rémunération individuelle par le biais d'augmentations linéaires des traitements ;
- à veiller, en ce qui concerne la transposition du statut unique au niveau contractuel, à ce que les avantages des conventions collectives respectives soient maintenus et que le principe du choix de la meilleure pratique soit valable et appliqué lors du passage de deux conventions collectives vers une seule convention unique ;
- pour une adaptation ponctuelle du droit du travail, suite à l'évaluation du statut unique ayant comme principal objectif une véritable sécurisation des salariés au niveau de leur relation de travail ;
- pour une amélioration des mesures du maintien dans l'emploi et de la sauvegarde des existences, en cas de problèmes conjoncturels ou structurels voire de faillite de l'employeur ;
- pour l'introduction généralisée d'un modèle de préretraite permettant au personnel de se retirer de la vie active sous les mêmes conditions que celles appliquées pour la préretraite ajustement actuelle ;
- pour des mesures spécifiques pour améliorer la situation des travailleurs âgés et des demandeurs d'emploi ayant des problèmes à trouver un nouvel emploi ;
- afin de s'opposer à toute dégradation des conditions de travail
- en faveur de l'amélioration du climat de travail.

La globalisation, la société de l'information, les progrès scientifiques sont des phénomènes auxquels nous sommes journellement confrontés. A l'avenir, la position de chacun dans la société sera déterminée par les connaissances qu'il aura su acquérir tout au long de sa vie. Il sera donc impératif de promouvoir et d'encourager la formation continue des salariés tout au long de la vie active.

Dans le cadre de la formation syndicale, le LCGB procédera à une réévaluation de son programme de formation afin de disposer des moyens adaptés à la demande des militants et membres et aux exigences du syndicat ainsi que de renforcer l'identification, la solidarité et la cohésion parmi les membres du LCGB.

Au niveau de la santé et de la sécurité au travail, la politique du LCGB continuera d'être orientée vers:

- l'application correcte de la législation sur la santé, la sécurité et l'ergonomie au travail ;
- l'appui de toutes les mesures d'accompagnement visant à compléter, améliorer et à soutenir les moyens législatifs ;
- l'intensification du dialogue social dans ces domaines.

Vu la situation sur le marché de l'emploi, il importe de favoriser toute mesure tendant à améliorer cette situation et de réaménager le temps de travail dans le sens d'une répartition plus équitable entre tous les salariés potentiels.

La crise financière et économique que nous vivons aujourd'hui et dont les retombées se font sentir aussi bien au niveau des entreprises et plus particulièrement de l'emploi mais également au niveau des finances publiques, nous met devant des défis hors du commun.

Toutes les instances internationales discutent sur cette crise et ses causes, mais jusqu'à maintenant nous ne voyons pas encore même les contours d'une nouvelle réglementation en ce qui concerne la spéculation financière internationale, les agissements des *hedge funds* ou *private equity funds*, ou encore la gestion financière des entreprises surtout multinationales.

Nous demandons donc de la Commission Européenne et du G-20 que des instruments soient mis en place qui ne défendent pas prioritairement les intérêts des actionnaires mais qui mettent le travailleur au centre de toute activité économique et financière.

## **L'index**

Le système de l'indexation automatique des salaires et des pensions constitue la garantie contre l'érosion du pouvoir d'achat des citoyens et représente un élément essentiel de la paix sociale de notre pays.

Voilà pourquoi le LCGB :

- exige que l'accord tripartite de 2006 soit respecté et que cet accord arrivera à son terme le 31.12.2009 ;
- exige sans équivoque que le mécanisme de l'indexation soit réintroduit au 1.1.2010 ;
- exige que les adaptations indiciaires doivent échoir lorsque la cote d'application est atteinte ;
- s'oppose à toute modification qui serait à l'encontre d'une compensation entière de la perte du pouvoir d'achat et ne s'apprêtera pas à de telles négociations.

## **Sécurité sociale**

Les principes-clés de nos systèmes de santé et de pension doivent toujours rester la solidarité nationale et la solidarité entre générations, l'équité, l'accessibilité et la qualité de l'offre. Il convient d'assurer la pérennité de notre sécurité sociale à long terme en tenant compte de l'évolution de la société, de la démographie et des nouveaux besoins qui en découlent.

Le LCGB revendique :

- des sources alternatives et complémentaires de financement ;
- une redéfinition de la notion d'invalidité ;
- une réforme des procédures de reclassement professionnel ;
- un statut d'invalidité professionnelle ;
- une réforme des missions du Contrôle médical de la sécurité sociale, de la médecine du travail et des médecins de l'ADEM ;
- une réforme du système de paiement de l'indemnité pécuniaire de maladie ;
- l'annulation de la loi du 21 décembre 2004 sur la fin de droit de l'assurance-maladie après 52 semaines d'interruption de travail ;
- des contrôles de qualité efficaces dans les domaines de la santé et des soins ;
- une réforme de l'assurance-accident selon la position du groupe salarial du CES.

En ce qui concerne le régime de pension, le LCGB :

- exige que la pension légale soit le pilier prédominant et suffisant pour mener une vie décente après la vie active
- revendique des sources de financement alternatives et complémentaires
- refuse un relèvement de l'âge légal d'entrée en pension
- exige le respect des droits acquis des retraités et des salariés actuels
- exige le maintien et le développement des mécanismes de préretraite
- exige la mise en pratique de l'entrée flexible en retraite.

## **Démocratisation du monde du travail par une cogestion moderne des salariés**

Depuis 1974, la cogestion au sein des entreprises est un élément essentiel de la paix sociale au Luxembourg. Les modifications du monde du travail au cours des 35 dernières années, les changements économiques et l'introduction du statut unique appellent à une modernisation de la législation sur la cogestion. Le programme gouvernemental prévoit la réforme des lois en question qui doivent en fin de compte mener vers une véritable démocratisation du monde du travail dans des entreprises modernes.

Pour cette raison, le LCGB revendique :

- une protection absolue contre le licenciement pour les représentants du personnel ;
- une sécurisation des salaires et des carrières de tous les représentants des salariés ainsi qu'une définition de leur relation avec les syndicats représentatifs au niveau national ;
- une amélioration substantielle des moyens par une augmentation des crédits d'heures et une libération à temps plein à partir de 250 salariés afin de permettre aux représentants du personnel d'exercer leur mandat indépendamment ;

- un meilleur encadrement via des expertises internes et externes ainsi qu'une formation améliorée pour les délégués ;
- une véritable transparence au niveau de l'information, de la consultation et de la participation décisionnelle des travailleurs ;
- un accès des représentants des salariés aux conseils d'administration quel que soit la forme juridique des entreprises ;
- un droit de cogestion en ce qui concerne l'égalité des chances des salariés.

### **Politique d'égalité entre hommes et femmes et représentativité des femmes au sein du LCGB**

Si le LCGB abordera la question des genres via la négociation collective, il revendique également que la politique s'engage concrètement sur la voie du combat contre la sous-évaluation du travail des femmes et de l'élimination des stéréotypes sur le marché du travail.

Si le plan d'action en faveur des femmes adopté en 1996 lors du 55<sup>e</sup> Congrès national du LCGB a porté des fruits, force est de constater qu'au cours des cinq dernières années, la représentativité des femmes est en perte de vitesse. Dès lors, il faut relancer ce programme et tout mettre en œuvre pour que la politique d'égalité devienne effective et pour renforcer la représentativité des femmes dans le milieu syndical.

### **Le travail frontalier**

Le Luxembourg compte actuellement environ 150.000 travailleurs frontaliers, soit approximativement 42% de l'emploi intérieur. Afin de répondre à cette réalité transfrontalière, le LCGB va davantage incorporer les frontaliers dans son action syndicale.

Dans cette optique, le LCGB va coopérer plus largement avec les syndicats de la Grande Région et les structures syndicales existantes comme le « CSI Sarre-Lor-Lux-Trèves/Palatinat occidental », l'« InterRégionale Syndicale des Trois Frontières » et la « Plate-forme syndicale de la Grande Région ». En sus, le LCGB développera ses relations bilatérales avec les syndicats en Belgique, en France et en Allemagne.

### **Infrastructures et développement durable**

L'idée fondamentale du développement durable consiste à préserver l'environnement et les ressources naturelles afin de répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre les chances des générations futures par la mise en œuvre de mesures équilibrées entre les secteurs de l'environnement, de l'économie et du social. Ces défis posés par le développement durable ainsi que par l'évolution démographique rendent nécessaires des investissements substantiels et des adaptations des infrastructures qui ne répondent pas aux besoins réels.

Afin de diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> et de garantir une croissance future du Luxembourg, le LCGB soutiendra et encouragera activement toute démarche visant à faire avancer :

- la diversification de notre tissu économique par une plus forte implantation de nouvelles activités et industries respectueuses de l'environnement et créatrices de biens et services à hautes valeurs ajoutées ;

- l'analyse des besoins réels au niveau du transport en commun, du logement et des autres infrastructures indispensables au développement de la société et l'exécution des plans sectoriels y relatifs;
- la promotion des énergies renouvelables ;
- la sécurité d'approvisionnement en eau potable, en énergie électrique et en gaz naturel à des prix socialement acceptables pour l'ensemble des consommateurs.

### **Comment préparer, comment penser le Grand-duché de demain ?**

Si l'on considère que la recherche constitue un domaine qui est régulièrement mis en avant et dans lequel sont investis des sommes importantes, il n'est pas tout à fait certain que notre économie en va recueillir les retombées positives. Même si l'on envisage que demain le salarié travaillant au Luxembourg devra s'orienter vers des emplois à haute qualification, il faut trouver les moyens permettant d'encourager nos entreprises pour créer ce genre d'emplois dans notre pays, d'orienter les jeunes au niveau de leurs études et d'inviter les salariés pour s'engager au niveau de la formation continue.

Des initiatives comme : Luxembourg, centre commercial de la Grande Région ; Luxembourg, plate-forme d'un centre international de logistique, sont des concepts mis en avant. Les secteurs à technologie de pointe, la biotechnologie, de même que le développement des domaines d'excellence en matière de services et de services financiers doivent être visés. Cependant, il importe que ces idées ne doivent pas rester lettre morte, mais nécessitent une démarche structurée pour aboutir avec succès.

Il importe au LCGB de souligner l'importance d'un développement de l'économie, qui ne fasse pas fi du secteur industriel. L'emploi dans ce domaine et les interrelations économiques avec les autres secteurs sont vitaux pour la survie de notre pays.

Il appartiendra au monde politique de créer le cadre qui favorise le cheminement de notre société. Le LCGB entend s'engager par le biais des présentes résolutions, qui sont la base de son action syndicale au cours des prochaines années. La conviction du LCGB, le principe-clé de la doctrine chrétienne sociale, doit à chaque étape faire prévaloir les intérêts et le bien-être de l'homme sur le capital. L'humanisation du travail, la démocratisation du monde du travail, l'être humain doivent se trouver au centre de chaque décision et action.

*Les délégués du 58<sup>e</sup> congrès national du LCGB en appellent à tous les salariés, apprentis, écoliers et étudiants de s'organiser syndicalement et de rejoindre le LCGB afin de renforcer davantage notre organisation dans l'intérêt des travailleurs de notre pays.*

*Le LCGB déclare qu'il mettra tout en œuvre afin que les décisions et revendications du 58<sup>e</sup> congrès national soient réalisées.*

*Adoptée par le 58<sup>e</sup> congrès national du LCGB,  
les 20 et 21 novembre 2009 à Strassen.*